

La lettre de votre sénateur



En démocratie, on ne gouverne pas contre le peuple!

En utilisant un projet de loi rectificatif à la sécurité sociale et l'article 47-1 qui ne doit être utilisé qu'en cas de situation d'urgence, le ton était donné ! Diverses procédures ont ensuite été utilisées pour aboutir finalement à l'utilisation du 49-3 qui permet l'adoption sans débat de la loi !

Le refus de censurer globalement cette loi est une décision politique. Le Conseil Constitutionnel, en l'espèce, accompagne le pouvoir exécutif, il ne le contrôle pas. Cette décision n'arrêtera pas la contestation massive, profonde, de ce projet mais aussi de l'abaissement de la démocratie auquel se livre E. Macron. Cette décision comme la promulgation rapide de la loi ne stopperont pas l'exigence de retrait. Mais cet autoritarisme érigé en méthode de gouvernement a de quoi inquiéter, tout comme la banalisation récurrente du rôle du parlement auquel le Président de la République préfère les « Comités Théodule » dits de concertation.

Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, l'article 10 instaurant le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite. Dans la nuit qui a suivi l'annonce de cette décision, à 3h28 du matin, le Président de la République a promulgué la loi. C'est une preuve supplémentaire de la volonté politique d'imposer par l'autoritarisme, cette réforme rejetée très majoritairement par nos concitoyennes et concitoyens, combattue par l'ensemble des organisations syndicales.

Aussi, après s'être enfermé dans une forme de déni démocratique, le Président de la République, au cours de sa prestation télévisée, s'est enfermé dans un « monologue de sourds ». Plusieurs fois, il a cité les syndicats, qu'il dit être prêt à recevoir alors que ces derniers ont déjà rejeté son invitation ! Il persiste dans une forme de décalage en jouant du monologue et de l'enfermement là où il conviendrait de renouer le dialogue et développer la démocratie et l'initiative parlementaire !

Gérard LAHELLEC

Au Sénat

Commissions parlementaires



La commission de l'aménagement du territoire et développement durable dont je fais partie s'est notamment penchée sur l'avenir des concessions autoroutières. L'occasion pour moi d'interroger les concessionnaires sur le niveau d'engagement qu'ils accepteraient pour admettre une renégociation des contrats avant l'échéance des contrats en cours.

=> Écouter mon intervention:
https://videos.senat.fr/video_3386451_64205?sef=1447
timecode=5463000

Mission d'information



Depuis le 31 janvier 2023, je fais partie de la mission d'information sur le développement d'une filière de biocarburants, carburants synthétiques durables et hydrogène vert. La mission entend dessiner une stratégie de développement de ces filières essentielles pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2033.

Séances publiques sur la réforme des retraites



Défilé contre la réforme des retraites avec les sénateurs de gauche entre deux débats en Hémicycle.



Je suis allé à l'Élysée avec les parlementaires de gauche pour solliciter le retrait de la réforme des retraites.

Mes interventions

Je suis intervenu sur le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale portant réforme des retraites. J'ai dénoncé la restriction du débat parlementaire et le recul des droits engendrés par ce projet, notamment le report de l'âge légal de départ en retraite, l'allongement de la durée de cotisation, la pénibilité, les retraites agricoles.

=> Écouter mes interventions: <https://videos.senat.fr/videos.php?speaker=20102Q>

Le référendum d'initiative partagée

Avec les parlementaires de gauche nous avons présenté une proposition de loi référendaire visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans. Le Conseil constitutionnel a jugé que la proposition de loi ne remplissait pas les conditions fixées par l'article 11 de la Constitution considérant qu'elle ne constitue pas une "réforme" relative à la politique sociale. Une seconde proposition de loi référendaire a été déposée instaurant en outre une recette fiscale liée aux ressources du capital pour sécuriser le financement de la retraite par répartition. Le Conseil constitutionnel statuera le 3 mai sur la recevabilité de ce second projet de référendum d'initiative partagée.

Mes interpellations du Gouvernement



J'ai interpellé Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse sur la déconnexion du projet de carte scolaire par rapport aux réalités locales.

Lire ma question écrite:
<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230205214.html>



J'ai interpellé Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les impacts de la réforme d'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui revient sur l'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses locales.

=> Lire ma question écrite:
<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230205055.html>



J'ai attiré l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'enquête ouverte par la commission européenne pour déterminer la compatibilité des mesures de soutien consenties par L'État à Fret SNCF au regard des règles du marché européen.

=> Lire ma question écrite:
<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230305984.html>

En circonscription

La carte scolaire



Je suis intervenu auprès du directeur académique pour défendre une carte scolaire qui répond aux réalités de notre territoire et non à une logique comptable.

Notre département à ses propres réalités sociales et ses spécificités territoriales. Ces paramètres doivent être appréhendés pour l'établissement de la carte scolaire afin d'assurer la qualité du service public de l'éducation.

L'hôpital de Guingamp



La décision de suspendre les accouchements à la maternité de GUINGAMP vient illustrer, une fois de plus, la précarité de notre système de santé. Prise en toute hâte en raison de l'incapacité du service à garantir la sécurité, l'ARS s'empresse de préciser qu'il ne s'agit que d'une suspension et non d'une fermeture! Nous en prenons donc acte!



Il convient donc, dès à présent, de définir clairement les modalités à mettre en œuvre pour garantir son avenir. Avec les 110 000 habitants du pays de GUINGAMP et l'ensemble des élus du territoire, continuons à porter solidairement cette exigence!

L'agriculture et la souveraineté alimentaire

La sauvegarde de la souveraineté alimentaire ne pourra avoir lieu qu'en soutenant notre agriculture et en redonnant de l'attractivité au métier d'agriculteur



Les aménités positives de l'Agriculture Biologique (AB) sur la qualité des sols, la qualité des eaux et la lutte contre de réchauffement climatique sont incontestables et incontestées. Pourtant, cette activité paysanne est en grande difficulté et la pérennité d'un grand nombre d'exploitations est en jeu. Le plan d'urgence du gouvernement de 10 millions d'euros représente 166 € par ferme, ce qui est insuffisant pour surmonter cette crise.

Nous savons déjà que l'objectif des 15% d'AB dans la composition alimentaire annoncé pour 2022 ne sera pas atteint. Plus globalement, dans la perspective de la future LOA (Loi d'Orientation Agricole), n'est il pas temps de poser en grand les modalités nouvelles à mettre en œuvre pour assurer une part du retour de la valeur ajoutée à la ferme?

La revalorisation des pensions de retraite des agriculteurs doit se poursuivre. Leurs pensions demeurent inférieures à la moyenne nationale



Lors de l'Assemblée générale des anciens exploitants agricoles et celle de la Mutualité sociale agricole, la question des retraites agricoles a été centrale. Si nous avons récemment adopté, avec l'Assemblée nationale, une proposition de loi qui fixe un objectif, celui d'étendre aux non-salariés agricoles, dès 2024, le calcul de la retraite de base sur les seules vingt-cinq meilleures années de revenu, le régime pour mettre en œuvre cet objectif reste à déterminer.



Aussi, la revalorisation des retraites agricoles en cours se posera. Les pensions de retraite des agricoles demeurent aujourd'hui plus basse que la moyenne nationale. Je continuerai à défendre la revalorisation de leurs pensions au nom d'équité et de la justice sociale.

=> Je suis intervenu dans le cadre du débat sur la proposition de loi visant à porter le calcul de la retraite des agriculteurs non-salariés sur leurs seules 25 meilleures années de revenu et sur le PLFRSS pour défendre le droit légitime à une pension de retraite minimale garantie à 85 % du Smic pour les agriculteurs reconnus en incapacité permanente et partis en retraite de manière anticipée, à l'âge de 60 ans.

contactez-moi

Au sénat:

15 rue de Vaugirard, 75000 Paris

02 42 34 44 06

En circonscription:

1 ter rue du 71e Régiment d'Infanterie, 22000 Saint-Brieuc

02 96 63 03 48